

# VILLE DE CHINON

---

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS : délibérations et décisions PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

1<sup>er</sup> trimestre 2022

Références de la délibération				N° de page
N° d'ordre	Objet	Date	Titre de la délibération	
2022-001	ADMINISTRATION GENERALE	2-Fév.-2022	Brocante mensuelle : gestion par Délégation de Service public -Renouvellement du mode de gestion	2022-005
2022-002	ADMINISTRATION GENERALE	2-Fév.-2022	Exploitation d'une guinguette sur les abords de la rivière la Vienne- Appel à projet	2022-005
2022-003	FINANCES	2-Fév.-2022	Rapport d'orientations budgétaires 2022	2022-005
2022-004	PERSONNEL	2-Fév.-2022	Convention de Mutualisation entre la Ville de Chinon et la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire : secrétariat du Maire	2022-005
2022-005	PERSONNEL	2-Fév.-2022	Mutualisation des agents du service culturel de la Mairie de Chinon auprès du Pôle Culture de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire	2022-006
2022-006	PERSONNEL	2-Fév.-2022	Mise à disposition d'un agent de la Mairie de Chinon auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale	2022-006
2022-007	PERSONNEL	2-Fév.-2022	Mise à disposition d'un agent de la Mairie de Chinon auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale	2022-006
2022-008	PERSONNEL	2-Fév.-2022	Adhésion à la convention de prestation contre-visite et expertise médicales	2022-006
2022-009	PERSONNEL	2-Fév.-2022	Mise à jour du tableau des effectifs	2022-007
2022-010	CONVENTIONS	2-Fév.-2022	Convention pour l'organisation de la manifestation Chinon Classic	2022-007
2022-011	CONVENTIONS	2-Fév.-2022	Convention pour l'utilisation des installations du centre de tir de Trotte Loups par la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI)	2022-007
2022-012	AFFAIRES SCOLAIRES	2-Fév.-2022	Versement d'une subvention exceptionnelle à l'école Maternelle Claude Monet	2022-007
2022-013	DEVELOPPEMENT CULTUREL	2-Fév.-2022	Bail emphytéotique administratif avec la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire et la Société d'Histoire Chinon, Vienne et Loire	2022-008
2022-014	DEVELOPPEMENT CULTUREL	2-Fév.-2022	Convention entre la Ville de Chinon et la SAS Pass Culture	2022-008

<b>Références de la délibération</b>				<b>N° de page</b>
<b>N° d'ordre</b>	<b>Objet</b>	<b>Date</b>	<b>Titre de la délibération</b>	
<b>2022-015</b>	URBNISME- AFFAIRES FONCIERES	2-Fév.-2022	Travaux et Convention de servitude - Source de Bessé	2022-008
<b>2022-016</b>	CONVENTIONS	2-Fév.-2022	Aménagement du Quai Pasteur – Approbation du projet	2022-008
<b>2022-017</b>	ACTION CŒUR DE VILLE	2-Fév.-2022	Aménagement du Quai Pasteur - Demande de subvention Fonds Départemental de Développement	2022-008
<b>2022-018</b>	ACTION CŒUR DE VILLE	2-Fév.-2022	Aménagement de la Place Mirabeau - Demande de subvention Fonds Départemental de Développement	2022-009
<b>2022-019</b>	ADMINISTRATION GENERALE	29-mars-2022	Attribution de la Délégation de Service Public brocante mensuelle 2022-2024	2022-018
<b>2022-020</b>	ADMINISTRATION GENERALE	29-mars-2022	Modalités de location des salles communales	2022-018
<b>(ex 2022-021)</b>	FINANCES	29-mars-2022	Approbation du compte de gestion 2021	2022-018
<b>(ex 2022-022)</b>	FINANCES	29-mars-2022	Compte administratif et affectation du résultat 2021	2022-018
<b>(ex 2022-023)</b>	FINANCES	29-mars-2022	Vote du Budget primitif 2022	2022-018
<b>(ex 2022-024)</b>	FINANCES	29-mars-2022	Vote des taux d'imposition 2022	2022-018
<b>(ex 2022-025)</b>	FINANCES	29-mars-2022	Modification et création des Autorisation de Programme et des Crédits de paiement (APCP)	2022-018
<b>(ex 2022-026)</b>	FINANCES	29-mars-2022	Apurement du compte 1069	2022-018
<b>(ex 2022-027)</b>	FINANCES	29-mars-2022	Acceptation de versement anticipé d'aide au titre du remboursement des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque par le biais d'un avenant	2022-019
<b>(ex 2022-028)</b>	FINANCES	29-mars-2022	Liaison ville haute/ville basse : Demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour 2022	2022-019
<b>(ex 2022-029)</b>	FINANCES	29-mars-2022	Aménagement du Quai Pasteur : Demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour 2022	2022-019

Références de la délibération				N° de page
N° d'ordre	Objet	Date	Titre de la délibération	
<b>2022-021</b> (ex 2022-030)	FINANCES	29-mars-2022	Adhésion à l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma - Année 2022	2022-019
<b>2022-022</b> (ex 2022-031)	FINANCES	29-mars-2022	Sinistre sur la propriété de Madame MAUCLER : engagement de la responsabilité de la Ville de Chinon et indemnisation	2022-019
<b>2022-023</b> (ex 2022-032)	FINANCES	29-mars-2022	Demandes de réductions ou de gratuités pour les locations de salles à l'Espace Rabelais	2022-020
<b>2022-024</b> (ex 2022-033)	FINANCES	29-mars-2022	Demandes de gratuité pour les locations du Petit Théâtre en bois de la collégiale St Mexme	2022-020
<b>2022-025</b> (ex 2022-034)	FINANCES	29-mars-2022	Tarifs : Caution de location de salle et forfait ménage des salles municipales	2022-021
<b>2022-026</b> (ex 2022-035)	PERSONNEL	29-mars-2022	Tableau des effectifs : Besoins saisonniers	2022-021
<b>2022-027</b> (ex 2022-036)	PERSONNEL	29-mars-2022	Convention de mutualisation du service des Affaires Foncières de la Communauté de Communes auprès de la Ville de Chinon- Renouveau	2022-021
<b>2022-028</b> (ex 2022-037)	AFFAIRES SCOLAIRES	29-mars-2022	Convention avec l'école Jean Jaurès de Chinon, Livre Passerelle, la Ville de Chinon et la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire sur un projet de lectures	2022-022
<b>2022-029</b> (ex 2022-038)	CULTURE	29-mars-2022	Convention de partenariat avec l'association la Membrane pour une exposition à Sainte-Radegonde	2022-022
<b>2022-030</b> (ex 2022-039)	CULTURE	29-mars-2022	Réouverture d'un portail dans le mur nord de l'église Saint Étienne	2022-022
<b>2022-031</b> (ex 2022-040)	CULTURE	29-mars-2022	Programme d'opérations 2022 « Ville d'art et d'histoire »	2022-022
<b>2022-032</b> (ex 2022-041)	CULTURE	29-mars-2022	Renouvellement de la convention entre la Ville de Chinon et l'association Cultures du Cœur Indre et Loire	2022-022
<b>2022-033</b> (ex 2022-042)	SPORT	29-mars-2022	Etat d'actualisation du volume d'heures pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux par le Lycée François Rabelais : période de janvier à juin 2021 et de septembre à décembre 2021	2022-023

<b>Références de la délibération</b>				<b>N° de page</b>
<b>N° d'ordre</b>	<b>Objet</b>	<b>Date</b>	<b>Titre de la délibération</b>	
<b>2022-034</b> (ex 2022-043)	SPORT	29-mars-2022	Convention entre la ville de Chinon et Avoine Olympique Chinon Cinais (AOCC) pour la mise à disposition des installations du stade de la Plaine des Vaux	2022-023
<b>2022-035</b> (ex 2022-044)	SPORT	29-mars-2022	Convention entre la ville de Chinon et le Sporting Club Chinonais Rugby (SCCR) pour la mise à disposition des installations du stade Raymond Bourdon	2022-023
<b>2022-036</b> (ex 2022-045)	INTERCOMMUNALITÉ	29-mars-2022	Révision générale des statuts de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire	2022-023
<b>2022-037</b> (ex 2022-046)	CONTRATS-CONVENTIONS	29-mars-2022	Convention entre la Commune de Chinon et le Département d'Indre et Loire relative à l'entretien ultérieur du giratoire réalisé au lieu-dit Saint Lazare, sur la route départementale 749, en agglomération	2022-024
<b>2022-038</b> (ex 2022-047)	URBANISME-AFFAIRES FONCIERES	29-mars-2022	Cession de l'octroi Avenue François Mitterrand à la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire	2022-024
<b>2022-039</b> (ex 2022-048)	ACTION CŒUR DE VILLE	29-mars-2022	Avenant 1 à la Convention de mise en place d'un service commun Action Cœur de Ville	2022-024
<b>2022-040</b> (ex 2022-049)	ACTION CŒUR DE VILLE	29-mars-2022	Présentation du programme prévisionnel Action Cœur de Ville en 2022	2022-024
<b>2022-041</b> (ex 2022-050)	ACTION CŒUR DE VILLE	29-mars-2022	Refacturation à la Ville de Chinon et à la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire des dépenses d'investissement et de fonctionnement 2021	2022-025
<b>2022-042</b> (ex 2022-051)	ACTION CŒUR DE VILLE	29-mars-2022	OPAH- RU : Aides façades aux particuliers	2022-025
<b>2022-043</b> (ex 2022-052)	ACTION CŒUR DE VILLE	29-mars-2022	OPAH-RU : Modification des aides aux particuliers	2022-025
<b>2022-044</b>	FINANCES	04-avril-2022	Approbation du compte de gestion 2021	2022-027
<b>2022-045</b>	FINANCES	04-avril-2022	Compte administratif et affectation du résultat 2021	2022-027

<b>Références de la délibération</b>				<b>N° de page</b>
<b>N° d'ordre</b>	<b>Objet</b>	<b>Date</b>	<b>Titre de la délibération</b>	
<b>2022-046</b>	FINANCES	04-avril-2022	Vote du Budget primitif 2022	2022-028
<b>2022-047</b>	FINANCES	04-avril-2022	Vote des taux d'imposition 2022	2022-028
<b>2022-048</b>	FINANCES	04-avril-2022	Modification et création des Autorisation de Programme et des Crédits de paiement (APCP)	2022-028
<b>2022-049</b>	FINANCES	04-avril-2022	Apurement du compte 1069	2022-028
<b>2022-050</b>	FINANCES	04-avril-2022	Acceptation de versement anticipé d'aide au titre du remboursement des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque par le biais d'un avenant	2022-028
<b>2022-051</b>	FINANCES	04-avril-2022	Liaison ville haute/ville basse : Demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour 2022	2022-029
<b>2022-052</b>	FINANCES	04-avril-2022	Aménagement du Quai Pasteur : Demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour 2022	2022-029

Références de la décision				N° de page
N° d'ordre	Objet	Date	Titre de la décision	
2021-104	CONTRATS- CONVENTIONS	30-nov.-2021	Convention de mise à disposition des locaux de l'Espace Rabelais à la Caisse mutuelle complémentaire d'activités sociales (CMCAS) Tours-Blois	2022-003
2021-105	CONTRATS- CONVENTIONS	7-déc.-2021	Convention de mise à disposition du pôle Ginette Bertorelle et de l'Espace Mendès France au CIAS Chinon, Vienne et Loire	2022-003
2021-106	CONTRATS- CONVENTIONS	7-déc.-2021	Convention de mise à disposition du pôle Ginette Bertorelle et de l'Espace Mendès France au Zonta club de Chinon et de sa Région	2022-004
2021-107	CONTRATS- CONVENTIONS	7-déc.-2021	Convention de mise à disposition de la salle n°5 de l'Espace Rochelude à la Mission Locale du Chinonais	2022-004
2022-001	CONTRATS- CONVENTIONS	19-janv.2022	Convention de mise à disposition gracieuse de bureaux au FLES	2022-013
2022-002	CONTRATS- CONVENTIONS	19-janv.-2022	Convention de mise à disposition des locaux de l'Espace Rabelais à l'association « Les Vadrouilleurs Chinonais »	2022-013
2022-003	CONTRATS- CONVENTIONS	26-janv.-2022	Bail avec la ville de Chinon et la Société TDF	2022-014
2022-004	CONTRATS- CONVENTIONS	26-janv.2022	Bail avec la ville de Chinon et la Société ITAS ITEM	2022-014
2022-005	CONTRATS- CONVENTIONS	2-fév.2022	Convention de cofinancement avec l'Agence Nationale de la Cohésion des territoires	2022-014
2022-006	CONTRATS- CONVENTIONS	21-fév.2022	Contrats d'entretien des orgues des églises Saint Etienne et Saint Maurice	2022-014
2022-007	CONTRATS- CONVENTIONS	21-fév.2022	Convention de mise à disposition des locaux de l'Espace Rabelais à l'association « La Générale des Mômes »	2022-015
2022-008	CONTRATS- CONVENTIONS	23-fév.2022	Convention entre la ville de Chinon, la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire et le Sporting Club Chinon Rugby	2022-015
2022-009	CONTRATS- CONVENTIONS	2-mars -2022	Demande de subvention pour la pose d'un programme de quatre ralentisseurs sur l'Avenue Gambetta à Chinon	2022-015
2022-010	CONTRATS- CONVENTIONS	4-mars-2022	Convention de mise à disposition des locaux de l'Espace Rabelais à l'association « Quart de soupir »	2022-015

Références de la décision				N° de page
N° d'ordre	Objet	Date	Titre de la décision	
2022-011	CONTRATS- CONVENTIONS	08-mars-2022	Convention de mise à disposition d'un local de l'Ancienne Caisse d'Épargne à l'École du chinonais d'Arts plastiques	2022-016
2022-012	CONTRATS- CONVENTIONS	08-mars-2022	Convention de mise à disposition gracieuse de bureaux au FLES	2022-016
2022-013	CONTRATS- CONVENTIONS	15-mars-2022	Contrat de maintenance avec la société Eksaé pour le progiciel Eksaé au service accueil/population	2022-016
2022-014	CONTRATS- CONVENTIONS	21-mars-2022	Convention de mise à disposition de locaux de l'Espace Rochelude à l'Association « Action Sport Santé Nutrition »	2022-016
2022-015	CONTRATS- CONVENTIONS	21-mars-2022	Convention de mise à disposition des locaux de l'Espace Rabelais à l'association « Les Amis du Faubourg-Joie »	2022-017
2022-016	CONTRATS- CONVENTIONS	21-mars-2022	Convention de mise à disposition d'une maison située au Grand Ballet à l'Association ASTAR	2022-017

Liste des décisions prises dans le cadre de marchés de fournitures, de travaux, de services dispensés de formalités préalables et exonérés de l'obligation de transmission au contrôle de légalité :

Références de la décision			N° de page
Date	Prestataire	Titre de la décision	
18-janv.-22	Association Compagnie X-Press	Accumulation / Sikap / Landing	2022-017
08-févr-22	MAZH - UP Production	Ici le temps se déroule comme un joli papier peint...	2022-017

# CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 2 FÉVRIER 2022

## ORDRE DU JOUR

### DECISIONS

#### ADMINISTRATION GENERALE

2022-001 Brocante mensuelle : gestion par Délégation de Service public -Renouvellement du mode de gestion

2022-002 Exploitation d'une guinguette sur les abords de la rivière la Vienne- Appel à projet

#### FINANCES

2022-003 Rapport d'orientations budgétaires 2022

#### PERSONNEL

2022-004 Convention de Mutualisation entre la Ville de Chinon et la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire : secrétariat du Maire

2022-005 Mutualisation des agents du service culturel de la Mairie de Chinon auprès du Pôle Culture de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire

2022-006 Mise à disposition d'un agent de la Mairie de Chinon auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale

2022-007 Mise à disposition d'un agent de la Mairie de Chinon auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale – Résidences Autonomies

2022-008 Adhésion à la convention de prestation contre-visite et expertise médicales

2022-009 Mise à jour du tableau des effectifs

#### CONVENTIONS

2022-010 Convention pour l'organisation de la manifestation Chinon Classic

2022-011 Convention pour l'utilisation des installations du centre de tir de Trotte Loups par la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI)

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

2022-012 Versement d'une subvention exceptionnelle à l'école Maternelle Claude Monet

## **DEVELOPPEMENT CULTUREL**

2022-013 Bail emphytéotique administratif avec la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire et la Société d'Histoire Chinon, Vienne et Loire

2022-014 Convention entre la Ville de Chinon et la SAS Pass Culture

## **URBANISME-AFFAIRES FONCIERES**

2022-015 Travaux et Convention de servitude - Source de Bessé

2022-016 Aménagement du Quai Pasteur – Approbation du projet

2022-017 Aménagement du Quai Pasteur - Demande de subvention Fonds Départemental de Développement

2022-018 Aménagement de la Place Mirabeau - Demande de subvention Fonds Départemental de Développement

Le mercredi 2 février 2022, s'est tenue la réunion du Conseil Municipal.

A 19h00, M. le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint.

Monsieur BAUMEL est élu secrétaire de séance à l'UNANIMITÉ.

Monsieur le Maire revient sur le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2021 et demande s'il y a des remarques particulières.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Ensuite, M. le Maire aborde l'ordre du jour.

## **DECISIONS**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de :

PRENDRE ACTE des décisions du Maire dont le détail suit, prises en application des articles L 2122.22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n° 2020-044 du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2020 comme suit :

### **Décision n° 2021-104 du 30 novembre 2021 : Convention de mise à disposition des locaux de l'Espace Rabelais à la Caisse mutuelle complémentaire d'activités sociales (CMCAS) Tours-Blois**

Est conclue avec la caisse mutuelle complémentaire d'activités sociales Tours-Blois une convention de mise à disposition des locaux de l'Espace de Rabelais afin d'y organiser deux représentations d'un « spectacle de Noël ».

Cette convention est conclue avec la Ville moyennant un tarif de 3 804,50 € du 30 novembre au 1er décembre 2021 inclus.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

### **Décision n° 2021-105 du 7 décembre 2021 : Convention de mise à disposition du pôle Ginette Bertorelle et de l'Espace Mendès France au CIAS Chinon, Vienne et Loire**

Est conclue avec le CIAS Chinon, Vienne et Loire une convention de mise à disposition de locaux du pôle Ginette Bertorelle et de l'Espace Mendès France afin de créer, d'animer et développer des activités, des rencontres et des liens d'amitiés entre personnes âgées du territoire.

Le Pôle Ginette Bertorelle servira pour son activité « les rencontres du jeudi » de 14h à 18h30.

L'Espace Mendès France sera dédié à l'atelier « Corps et mémoire » chaque mardi de 14h à 16h.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période d'une année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

**Décision n° 2021-106 du 7 décembre 2021 : Convention de mise à disposition du pôle Ginette Bertorelle et de l'Espace Mendès France au Zonta club de Chinon et de sa Région**

Est conclue avec le Zonta club de Chinon et sa Région une convention de mise à disposition de locaux du pôle Ginette Bertorelle chaque 3<sup>ème</sup> mardi du mois de 19h à 22h afin de se réunir dans le cadre de son activité qui a pour objet d'améliorer la condition de la femme dans le monde par l'éducation et le service, de lutter contre toutes les formes de violence qui impactent la vie des femmes, de veiller au respect des droits humains.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période d'une année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

**Décision n° 2021-107 du 7 décembre 2021 : Convention de mise à disposition de la salle n°5 de l'Espace Rochelude à la Mission Locale du Chinonais**

Est conclue avec la Mission Locale du une convention de mise à disposition de la salle n°5 de l'Espace Rochelude un lundi par mois de 9h à 12h pour son atelier « je fais bouger mon avenir » selon le planning suivant :

- Le 10 janvier 2022
- 7 février 2022
- 21 mars 2022
- 25 avril 2022
- 16 mai 2022
- 20 juin 2022
- 18 juillet 2022
- 19 septembre 2022
- 17 octobre 2022
- 21 novembre 2022

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période d'une année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **2022-001 Brocante mensuelle : gestion par Délégation de Service public -Renouvellement du mode de gestion**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- *DIT* que l'organisation de la brocante mensuelle de Chinon fera l'objet d'une Délégation de Service Public conformément aux règles posées par l'article L. 1411.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- *MANDATE* la Commission de Délégation de Service Public pour les opérations nécessaires à la procédure,
- *AUTORISE* Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la procédure.

### **2022-002 Exploitation d'une guinguette sur les abords de la rivière la Vienne- Appel à projet**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- *APPROUVE* le lancement d'un appel à projet pour l'exploitation d'une guinguette en bord de Vienne sur une partie de la parcelle B214 appartenant à la ville de Chinon
- *APPROUVE* le cahier des charges et le règlement de participation
- *AUTORISE* Monsieur le Maire à signer un contrat portant autorisation temporaire d'occupation du domaine public avec le candidat dont le projet est retenu et tous les documents s'y rapportant

## **FINANCES**

### **2022-003 Rapport d'orientations budgétaires 2022**

*Pas de vote concernant cette délibération.*

*Le Conseil Municipal après en avoir débattu :*

- *PREND* acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2022,
- *APPROUVE* le rapport d'orientation budgétaire 2022.

## **PERSONNEL**

### **2022-004 Convention de Mutualisation entre la Ville de Chinon et la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire : secrétariat du Maire**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- *APPROUVE* le principe et les modalités de la mutualisation d'un agent municipal pour ses missions assurées pour Monsieur le Président de la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire,
- *AUTORISE* Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Ressources Humaines à signer la convention de mutualisation au nom de la Ville de CHINON.

**2022-005 Mutualisation des agents du service culturel de la Mairie de Chinon auprès du Pôle Culture de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **ACCEPTE** la mutualisation des agents du service culturel de la Mairie de Chinon auprès du Pôle Culture de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire du 1<sup>er</sup> février 2022 au 31 décembre 2025,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention de mutualisation ainsi que tous les avenants ou documents liés,
- **INSCRIT** au budget les crédits prévus à cet effet.

**2022-006 Mise à disposition d'un agent de la Mairie de Chinon auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **ACCEPTE** la mise à disposition par la Mairie de Chinon auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale Chinon Vienne et Loire d'un agent au grade d'adjoint technique à raison de la totalité de son temps de travail, soit 30/35<sup>ème</sup>, à compter du mois janvier 2022 et jusqu'au retour de maladie de l'agent remplacé.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux ressources humaines, à signer la convention de mise à disposition ainsi que tous les documents liés avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale Chinon Vienne et Loire

**2022-007 Mise à disposition d'un agent de la Mairie de Chinon auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale – Résidences Autonomies**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **ACCEPTE** la mise à disposition par la Mairie de Chinon auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale Chinon Vienne et Loire d'un agent au grade d'adjoint d'animation à temps complet pour une durée de 3 mois de février à avril 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition ainsi que tous les documents liés avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale,

**2022-008 Adhésion à la convention de prestation contre-visite et expertise médicales**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **ADHERE** à la convention de prestation contre-visite et expertises médicales du 1<sup>er</sup> février 2022 au 31 décembre 2024 avec le groupe Sofaxis
- **AUTORISE** le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention de prestation contre-visite et expertise médicales ainsi que les différentes demandes de contre-visite et d'expertise médicale, et tous les documents liés à cette prestation.
- **INSCRIT** au budget les crédits prévus à cet effet.

**2022-009 Mise à jour du tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** les modifications du tableau des effectifs pour les postes permanents et non permanents telles que proposé dans l'exposé,
- **MODIFIE** le tableau des effectifs tel que proposé
- **INSCRIT** au budgets les crédits prévus à cet effet.

**CONVENTIONS****2022-010 Convention pour l'organisation de la manifestation Chinon Classic**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à la MAJORITÉ** :

- **APPROUVE** la convention avec l'Association pour la Commémoration du Grand Prix de Tours,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Association pour la Commémoration du Grand Prix de Tours.
- **FIXE** un tarif de 300 euros pour l'occupation de la Place du Général de Gaulle par les concessions automobiles le samedi par concessionnaire.

**2022-011 Convention pour l'utilisation des installations du centre de tir de Trotte Loups par la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI)**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** les termes de la convention à conclure avec l'Association du Tir Sportif du Chinonais et la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects, pour l'utilisation des installations du Centre de Tir de Trotte-Loups,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur DAUDIN, l'Adjoint aux Sports à la signer au nom de la Ville.

**AFFAIRES SCOLAIRES****2022-012 Versement d'une subvention exceptionnelle à l'école Maternelle Claude Monet**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITÉ** :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle à la Coop Scolaire Ecole C. Monet de 10% du montant global dans la limite de 632.80 €.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

## **DEVELOPPEMENT CULTUREL**

### **2022-013 Bail emphytéotique administratif avec la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire et la Société d'Histoire Chinon, Vienne et Loire**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- *AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur DUCHESNE, Adjoint à la Culture, à signer le bail emphytéotique administratif concernant l'opération ci-dessus*

### **2022-014 Convention entre la Ville de Chinon et la SAS Pass Culture**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- *AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur DUCHESNE, Adjoint à la Culture, à signer la convention avec la SAS Pass Culture.*

## **URBANISME-AFFAIRES FONCIERES**

### **2022-015 Travaux et Convention de servitude - Source de Bessé**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- *APPROUVE les travaux envisagés sur les parcelles cadastrées section AT n°32, 318 et 322 appartenant à Monsieur et Madame DELAUNAY,*
- *APPROUVE la signature d'une convention de servitude avec Monsieur et Madame DELAUNAY devant notaire permettant aux services techniques d'intervenir sur le réseau de la source Bessé traversant leur propriété en cas de nécessité,*
- *DIT que les frais d'acte seront à la charge de la ville de Chinon,*
- *DESIGNE l'Etude de Maître HONDET pour la rédaction de l'acte à intervenir,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire ou Madame BOISNIER, l'Adjointe déléguée à l'Urbanisme à signer l'acte notarié à intervenir et d'une manière générale toutes les pièces afférentes à ce dossier.*

### **2022-016 Aménagement du Quai Pasteur – Approbation du projet**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- *APPROUVE le projet ci-dessus exposé, objet d'une consultation sous la forme d'une procédure adaptée,*
- *RETIENT l'offre la mieux disante : Entreprise TPPL pour 1 300 000 euros*

### **2022-017 Aménagement du Quai Pasteur - Demande de subvention Fonds Départemental de Développement**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- *APPROUVE le volet mobilités douces et environnemental des travaux d'aménagement du Quai Pasteur,*
- *SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental de Développement à hauteur de 150 00 euros HT maximum,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette opération*

**2022-018 Aménagement de la Place Mirabeau - Demande de subvention Fonds Départemental de Développement**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** les principes d'aménagement de la Place Mirabeau ci-dessus exposés
- **SOLLICITE** l'aide du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental de Développement pour un montant maximum de 208 350 euros,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette opération

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h56.

Date de publication : 7 février 2022

# CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 MARS 2022

## ORDRE DU JOUR

### ADMINISTRATION GENERALE

**2022- 019** Attribution de la Délégation de Service Public brocante mensuelle 2022-2024

**2022-020** Modalités de location des salles communales

### FINANCES

Ex 2022-021 Approbation du compte de gestion 2021

Ex 2022-022 Compte administratif et affectation du résultat 2021

Ex 2022-023 Vote du Budget primitif 2022

Ex 2022-024 Vote des taux d'imposition 2022

Ex 2022-025 Modification et création des Autorisation de Programme et des Crédits de paiement (APCP)

Ex 2022-026 Apurement du compte 1069

Ex 2022-027 Acceptation de versement anticipé d'aide au titre du remboursement des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque par le biais d'un avenant

Ex 2022-028 Liaison ville haute/ville basse : Demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour 2022

Ex 2022-029 Aménagement du Quai Pasteur : Demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour 2022

**2022-021** (Ex 2022-030) Adhésion à l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma - Année 2022

**2022-022** (Ex 2022-031) Sinistre sur la propriété de Madame MAUCLER : engagement de la responsabilité de la Ville de Chinon et indemnisation

**2022-023** (Ex 2022-032) Demandes de réductions ou de gratuits pour les locations de salles à l'Espace Rabelais

**2022-024** (Ex 2022-033) Demandes de gratuité pour les locations du Petit Théâtre en bois de la collégiale St Mexme

**2022-025** (Ex 2022-034) Tarifs : Caution de location de salle et forfait ménage des salles municipales

VILLE DE CHINON (Indre-et-Loire)

Recueil des actes administratifs : délibérations et décisions

1<sup>er</sup> trimestre 2022

## **PERSONNEL**

**2022-026** (Ex 2022-035) Tableau des effectifs : Besoins saisonniers

**2022-027** (Ex 2022-036) Convention de mutualisation du service des Affaires Foncières de la Communauté de Communes auprès de la Ville de Chinon- Renouveau

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

**2022-028** (Ex 2022-037) Convention avec l'école Jean Jaurès de Chinon, Livre Passerelle, la Ville de Chinon et la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire sur un projet de lectures

## **CULTURE**

**2022-029** (Ex 2022-038) Convention de partenariat avec l'association la Membrane pour une exposition à Sainte-Radegonde

**2022-030** (Ex 2022-039) Réouverture d'un portail dans le mur nord de l'église Saint Étienne

**2022-031** (Ex 2022- 040) Programme d'opérations 2022 « Ville d'art et d'histoire »

**2022-032** (Ex 2022-041) Renouveau de la convention entre la Ville de Chinon et l'association Cultures du Cœur Indre et Loire

## **SPORT**

**2022-033** (Ex 2022-042) Etat d'actualisation du volume d'heures pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux par le Lycée François Rabelais : période de janvier à juin 2021 et de septembre à décembre 2021

**2022-034** (Ex 2022-043) Convention entre la ville de Chinon et Avoine Olympique Chinon Cinois (AOCC) pour la mise à disposition des installations du stade de la Plaine des Vaux

**2022-035** (Ex 2022-044) Convention entre la ville de Chinon et le Sporting Club Chinonais Rugby (SCCR) pour la mise à disposition des installations du stade Raymond Bourdon

## **INTERCOMMUNALITE**

**2022-036** (Ex 2022-045) Révision générale des statuts de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire

## **CONVENTIONS**

**2022-037** (Ex 2022-046) Convention entre la Commune de Chinon et le Département d'Indre et Loire relative à l'entretien ultérieur du giratoire réalisé au lieu-dit Saint Lazare, sur la route départementale 749, en agglomération

## **URBANISME-AFFAIRES FONCIERES**

**2022-038** (Ex 2022-047) Cession de l'octroi Avenue François Mitterrand à la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire

## **ACTION CŒUR DE VILLE**

**2022-039** (Ex 2022-048) Avenant 1 à la Convention de mise en place d'un service commun Action Cœur de Ville

**2022-040** (Ex 2022-049) Présentation du programme prévisionnel Action Cœur de Ville en 2022

**2022-041** (Ex 2022-050) Refacturation à la Ville de Chinon et à la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire des dépenses d'investissement et de fonctionnement 2021

**2022-042** (Ex 2022-051) OPAH- RU : Aides façades aux particuliers

**2022-043** (Ex 2022-052) OPAH-RU : Modification des aides aux particuliers

## **DECISIONS**

Le mardi 29 mars 2022, s'est tenue la réunion du Conseil Municipal.

A 19h00, M. le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint.

Monsieur MARC PLOUZEAU est élu secrétaire de séance à l'UNANIMITÉ.

Monsieur le Maire revient sur le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 février 2022 et demande s'il y a des remarques particulières.

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Ensuite, M. le Maire aborde l'ordre du jour.

## **DECISIONS**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de :

PRENDRE ACTE des décisions du Maire dont le détail suit, prises en application des articles L 2122.22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n° 2020-044 du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2020 comme suit :

### **Décision n° 2022-001 du 19 janvier 2022 : Convention de mise à disposition gracieuse de bureaux au FLES**

La Ville de CHINON met à disposition du Fonds Local Emploi Solidarité (FLES) 2 bureaux ainsi qu'une pièce servant de salle de réunions situés au 2<sup>ème</sup> étage de l'ancien Tribunal d'Instance de CHINON sis 24, Place du Général de Gaulle à CHINON.

Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux pour une période de trois mois courant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 mars 2022.

La mise à disposition des locaux fera l'objet d'une valorisation calculée en fonction du nombre de m<sup>2</sup> occupés et du prix moyen de location de bureaux en centre-ville de CHINON.

Toutes les charges de fonctionnement des locaux mis à disposition sont à la charge du FLES.

Les autres conditions de la mise à disposition sont contenues dans la convention.

### **Décision n° 2022-002 du 19 janvier 2022 : Convention de mise à disposition des locaux de l'Espace Rabelais à l'association « Les Vadrouilleurs Chinonais »**

Est conclue avec l'association « Les Vadrouilleurs Chinonais » une convention de mise à disposition des locaux de l'Espace de Rabelais afin d'y organiser son assemblée générale.

Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux pour le vendredi 4 février 2022 de 13h30 à 18h30.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

**Décision n° 2022-003 du 26 janvier 2022 : Bail avec la ville de Chinon et la Société TDF**

Est conclu un bail entre la Ville de CHINON et TDF Société par Actions Simplifiée dont le siège social est situé « 106, avenue Marx Dormoy » 92120 MONTROUGE pour l'installation et l'exploitation de site radioélectrique par la société TDF sur des biens appartenant à la Commune.

Le bail est conclu pour une durée de douze années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 entre les deux parties et renouvelable après accord exprès entre les parties conclu six mois au moins avant la fin de la période considérée.

Le montant du loyer annuel est fixé à 14 000,00 € net (pour la première année) répartis entre part fixe et part variable.

Ce montant est révisable chaque année, sur la base de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE.

**Décision n° 2022-004 du 26 janvier 2022 : Bail avec la ville de Chinon et la Société ITAS ITEM**

Est conclu un bail de location du terrain n°567 section BR avec la société ITAS TIM pour l'exploitation d'équipements techniques nécessaires à l'émission télévisée.

Le bail est conclu pour une durée de douze années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 entre les deux parties et renouvelable après accord exprès entre les parties conclu six mois au moins avant la fin de la période considérée.

Le montant du loyer annuel est fixé à 3 500,00 € net (pour la première année) répartis entre part fixe et part variable.

Ce montant est révisable chaque année, sur la base de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE.

**Décision n° 2022-005 du 2 février 2022 : Convention de cofinancement avec l'Agence Nationale de la Cohésion des territoires**

Est approuvée la convention de cofinancement avec l'agence nationale de cohésion des territoires relative à une étude de faisabilité d'une offre de logements adaptée pour les personnes âgées autonomes sur les AOP n°15 (Bois Carré), 4 (Ganaudières), 7 (Avenue Anatole France).

La convention entre en vigueur à compter de sa signature par les parties et s'achèvera après le versement en son intégralité de la participation de la Ville.

Le coût prévisionnel de l'étude est de 41 160 € TTC. Il sera supporté en totalité par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires qui appellera une participation de la ville de Chinon à hauteur de 20 % soit 8 232 € TTC.

**Décision n° 2022-006 du 21 février 2022 : Contrats d'entretien des orgues des églises Saint Etienne et Saint Maurice**

Sont conclus deux contrats d'entretien avec la Société Manufacture Bretonne d'Orgues pour l'entretien des orgues des églises Saint Etienne et Saint Maurice.

Les contrats sont conclus pour une durée d'une année à partir de la date de signature des contrats. L'entretien de l'orgue de l'église Saint Etienne est assuré une fois par an moyennant une redevance de 468,92 € TTC.

L'entretien de l'orgue de l'église Saint Maurice est assuré deux fois par an moyennant une redevance de 576,85 € TTC.

Les conditions des contrats sont contenues dans ceux-ci.

VILLE DE CHINON (Indre-et-Loire)

Recueil des actes administratifs : délibérations et décisions

1<sup>er</sup> trimestre 2022

**Décision n° 2022-007 du 21 février 2022 : Convention de mise à disposition des locaux de l'Espace Rabelais à l'association « La Générale des Mômes »**

Est conclue avec l'association « La Générale des Mômes », une convention de mise à disposition des locaux de l'Espace de Rabelais afin d'y organiser une résidence de la Compagnie « Quart de soupir » pour le spectacle « Lalilo ».

Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux du 21 au vendredi 25 février 2022 inclus.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

**Décision n° 2022-008 du 23 février 2022 : Convention entre la ville de Chinon, la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire et le Sporting Club Chinon Rugby**

Est conclu une convention entre la ville de Chinon, la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire et le Sporting Club Chinon Rugby afin de définir les conditions d'utilisation des parcelles destinées à l'accueil des gens du voyage comme parking provisoire lors des manifestations sportives.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction

(1 mois avant échéance), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Les conditions d'occupation et d'utilisation des installations sont contenues dans la convention.

**Décision n° 2022-009 du 2 mars 2022 : Demande de subvention pour la pose d'un programme de quatre ralentisseurs sur l'Avenue Gambetta à Chinon**

Suite au classement de l'Avenue Gambetta en route départementale (délibération 2021-138 du 15 novembre 2021), le Département engagera en octobre 2022 des travaux de réfection de la couche de roulement de celle-ci.

La commune de Chinon souhaite remplacer les coussins berlinois existants par des plateaux ralentisseurs conformes aux normes en vigueur mais également créer deux autres de ces dispositifs sur cette même avenue.

Le coût de cette opération est estimé à 36 763 euros. La ville de Chinon sollicite en ce sens, l'attribution d'une subvention au titre des amendes de Police auprès du Département d'Indre et Loire pour rendre en charge une partie des frais.

Ces travaux pourraient être confiés à l'entreprise STA SUD-OUEST, retenue par le Département pour réaliser la couche de roulement.

Monsieur Jean-Luc DUPONT est autorisé à signer tous les actes relatifs à cette opération.

**Décision n° 2022-010 du 4 mars 2022 : Convention de mise à disposition des locaux de l'Espace Rabelais à l'association « Quart de soupir »**

Est conclue avec l'association « Quart de Soupir » une convention de mise à disposition des locaux de l'Espace de Rabelais afin d'y organiser une résidence.

Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux du lundi 7 mars au vendredi 11 mars 2022 de 9h à 17h30.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

**Décision n° 2022-011 du 8 mars 2022 : Convention de mise à disposition d'un local de l'Ancienne Caisse d'Épargne à l'École du chinonais d'Arts plastiques**

Est conclue avec l'École du Chinonais d'Arts Plastiques une convention de mise à disposition d'un local situé dans le bâtiment municipal qu'abritait l'ancienne Caisse d'Épargne, 22 Place Jeanne d'Arc à Chinon- dans le cadre son activité pour la découverte et le perfectionnement des différentes techniques de dessin et peintures.

Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux pour une période d'une année à compter du 8 mars 2022.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

**Décision n° 2022-012 du 8 mars 2022 : Convention de mise à disposition gracieuse de bureaux au FLES**

La Ville de CHINON met à disposition du Fonds Local Emploi Solidarité (FLES) un appartement à usage exclusif ainsi qu'une salle de réunion à usage ponctuel situés au rez-de chaussée du bâtiment des archives municipales sis 16 rue Paul Huet à CHINON.

Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux pour une période d'une année à compter 14 mars 2022.

La mise à disposition des locaux fera l'objet d'une valorisation calculée en fonction du nombre de m<sup>2</sup> occupés et du prix moyen de location de bureaux en centre-ville de CHINON.

Toutes les charges de fonctionnement des locaux mis à disposition sont à la charge du FLES. Il en est de même en ce qui concerne l'entretien, qui demeure à sa charge exclusive.

Les autres conditions de la mise à disposition sont contenues dans la convention.

**Décision n° 2022-013 du 15 mars 2022 : Contrat de maintenance avec la société Eksaé pour le progiciel Eksaé au service accueil/population**

Est conclu un contrat de maintenance avec la Société Eksaé

Le contrat est conclu pour une durée ferme d'une année et prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La maintenance du progiciel sera assurée moyennant un coût de 3 045.46 € TTC pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022,

Les conditions du contrat sont contenues dans celui-ci.

**Décision n° 2022-014 du 21 mars 2022 : Convention de mise à disposition de locaux de l'Espace Rochelude à l'Association « Action Sport Santé Nutrition »**

Est conclue avec l'association « Action Sport Santé Nutrition » une convention de mise à disposition de salle n°4 dans les locaux de l'Espace Rochelude pour son activité de sport et de santé.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une durée de 3 ans à compter du 21 mars 2021.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

**Décision n° 2022-015 du 21 mars 2022 : Convention de mise à disposition des locaux de l'Espace Rabelais à l'association « Les Amis du Faubourg-Joie »**

Est conclue avec l'association « Les Amis du Faubourg-Joie » une convention de mise à disposition des locaux de l'Espace de Rabelais afin d'y organiser une soirée musicale.

Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux du vendredi 11 mars à 17h30 au lundi 14 mars 2022 à 00h00.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

**Décision n° 2022-016 du 21 mars 2022 : Convention de mise à disposition d'une maison située au Grand Ballet à l'Association ASTAR**

La Ville de CHINON met à disposition de l'Association ASTAR une maison située au lieu-dit le Grand Ballet à CHINON.

Cette mise à disposition est effectuée à titre gracieux pour une période de trois années à compter du 15 février 2022.

Toutes les charges liées au fonctionnement de la maison (eau, énergie), à l'exception du téléphone sont à la charge de la Ville de CHINON.

En contrepartie, l'Association ASTAR prend à sa charge l'entretien de la maison et du jardin attenant.

L'Association ASTAR s'engage à ne rien stocker dans les parties communes, afin de laisser la libre circulation des autres occupants du site et à en préserver la sécurité.

Les autres conditions de la mise à disposition sont contenues dans la convention.

**Liste des décisions prises dans le cadre de marchés de fournitures, de travaux, de services dispensés de formalités préalables et exonérés de l'obligation de transmission au contrôle de légalité :**

DATE	PRESTATAIRE	OBJET	MONTANT	DUREE
18-janv.-22	Association Compagnie X-Press	Accumulation / Sikap / Landing	6149,07 €	28/01/2022
08-févr-22	MAZH - UP Production	Ici le temps se déroule comme un joli papier peint...	5 671,82 €	02/04/2022

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **2022- 019 Attribution de la Délégation de Service Public brocante mensuelle 2022-2024**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **APPROUVE** le choix du délégataire du service public de la brocante mensuelle de CHINON,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de délégation avec Monsieur Thierry ORMAL pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 et à accomplir tous actes, formalités et diligences nécessaires à son exécution.

### **2022-020 Modalités de location des salles communales**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **APPROUVE** le règlement intérieur et documents annexes (fiche de réservation et fiche d'état des lieux)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur DUCHESNE, Adjoint au Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

## **FINANCES**

### **Ex 2022-021 Approbation du compte de gestion 2021**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de reporter le vote de la délibération au Conseil Municipal du 4 avril 2022.*

### **Ex 2022-022 Compte administratif et affectation du résultat 2021**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de reporter le vote de la délibération au Conseil Municipal du 4 avril 2022.*

### **Ex 2022-023 Vote du Budget primitif 2022**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de reporter le vote de la délibération au Conseil Municipal du 4 avril 2022.*

### **Ex 2022-024 Vote des taux d'imposition 2022**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de reporter le vote de la délibération au Conseil Municipal du 4 avril 2022.*

### **Ex 2022-025 Modification et création des Autorisation de Programme et des Crédits de paiement (APCP)**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de reporter le vote de la délibération au Conseil Municipal du 4 avril 2022.*

### **Ex 2022-026 Apurement du compte 1069**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de reporter le vote de la délibération au Conseil Municipal du 4 avril 2022.*

**Ex 2022-027 Acceptation de versement anticipé d'aide au titre du remboursement des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque par le biais d'un avenant**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de reporter le vote de la délibération au Conseil Municipal du 4 avril 2022.*

**Ex 2022-028 Liaison ville haute/ville basse : Demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour 2022**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de reporter le vote de la délibération au Conseil Municipal du 4 avril 2022.*

**Ex 2022-029 Aménagement du Quai Pasteur : Demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour 2022**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de reporter le vote de la délibération au Conseil Municipal du 4 avril 2022.*

**De fait la numérotation des délibérations change.****2022-021 (Ex2022-030) Adhésion à l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma - Année 2022**

*Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.*

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **APPROUVE** l'adhésion à l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma pour un montant de 140 € au titre de l'année 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette adhésion.

**2022-022 (Ex 2022-031) Sinistre sur la propriété de Madame MAUCLER : engagement de la responsabilité de la Ville de Chinon et indemnisation**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **PREND ACTE** de l'engagement de la responsabilité de la Commune dans le sinistre subi par Madame Danièle MAUCLER,
- **APPROUVE** l'indemnisation de Madame MAUCLER à hauteur de 4 596,99 euros suite aux dommages causés sur sa propriété lors travaux d'aménagement et d'enfouissement des réseaux engagés par la Ville de Chinon et de verser ce montant à la compagnie Generali,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires pour un règlement amiable,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2022.

## 2022-023 (Ex 2022-032) Demandes de réductions ou de gratuités pour les locations de salles à l'Espace Rabelais

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **ACCORDE** les demandes de réduction et de gratuité des salles à l'Espace Rabelais comme suit :
- *Gratuité pour la location de la salle pour la résidence de l'association « Quart du Soupir » par « la Générale des Mômes », du 21 au 25 février 2022,*
- *Gratuité pour la location de la salle pour la suite de la résidence de l'association « Quart du soupir », du 7 au 11 mars 2022,*
- *Gratuité pour la location de la salle pour une soirée musicale organisée par l'association « Les Amis du Faubourg-Joie »*
- *Gratuité pour la location de la salle pour l'assemblée générale du syndicat des vins, le 31 mars 2022.*
- *Réduction pour la location de la salle pour le concert « les Vignerons Chanteurs » organisée par l'association COLOC, 15 avril 2022,*
- *Gratuité pour la location de la salle pour l'assemblée générale de l'association CLAAC, le 13 mai 2022,*
- *Gratuité pour le conseil communautaire organisée par la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire, le 15 septembre 2022,*
- *Réduction du coût financier de la bourse multicollecion de l'Amicale philatélique et prise en charge de 104 euros pour la demie journée de démontage et de ménage, les 24 et 24 septembre 2022.*

## 2022-024 (Ex 2022-033) Demandes de gratuité pour les locations du Petit Théâtre en bois de la collégiale St Mexme

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **ACCORDE** les demandes de gratuité pour les locations du Petit Théâtre en bois de la collégiale St Mexme au titre de la saison 2022 comme suit :
- Association COLOC : (Collectif des Orchestres du Chinonais).
  - Le 17 avril 2022 – Concerts de groupes locaux du Chinonais.
- Association THEATRE A BRETELLE :
  - Du 12 au 18 juillet 2022 : présentation de la création théâtrale 2022 - Représentations publiques les 15, 16 et 17 juillet.
  - Demande de créneaux de répétitions en amont d'avril à juillet en fonction de la disponibilité du planning.
- Association Jeanne en Lumière
  - Les 2, 3 et 4 avril 2022 - La Chevauchée de Jeanne d'Arc - Reconstitution historique le 3 avril
- Association Ex ARTE :
  - Les 18 et 19 juin 2022 – Evènement « promenade Musicale ».
- Association BEAULOISIR :
  - Le 7 juillet 2022 – Concert Hommage à Claude Nougaro.
- Association L'ENCRIER BLEU :
  - Du 8 au 12 juillet 2022 – évènement « le temps de lire » Salon du livre les 9 et 10 juillet.

- Association *MUSIQUES ET PATRIMOINE* :
    - Les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2022– Concert le 2 juillet : *TRIO HOKUSAI*
    - Les 3 et 4 septembre 2022– Concert le 4 septembre : *MOZART ET ROSSINI À NEW YORK*
    - Les 10 et 11 septembre 2022– Concert le 11 septembre : *L’AFFAIRE CLEMENZA*
  - Le *THEÂTRE DE L’ANTE* :
    - Le 2 août 2022 Pièce de théâtre (programmation en cours).
  - Association *VOYAGES EN GUITARE* :
    - Du 14 au 19 septembre 2022 Festival Voyages en Guitare (programmation en cours)  
- concerts les 16, 17 et 18 septembre.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les éventuelles conventions à intervenir.

### **2022-025 (Ex 2022-034) Tarifs : Caution de location de salle et forfait ménage des salles municipales**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l’UNANIMITÉ :*

- **VALIDE** l’instauration d’un forfait ménage pour les salles municipales,
- **ACCEPTE** l’augmentation du montant de caution pour les salles du Pôle Ginette Bertorelle, de l’Espace Pierre Mendès France, la salle 5 du pôle Rochelude et la salle du Grand Ballet.
- **ACCEPTE** les modifications des tarifs municipaux comme.

## **PERSONNEL**

### **2022-026 (Ex 2022-035) Tableau des effectifs : Besoins saisonniers**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l’UNANIMITÉ :*

- **APPROUVE** la création des postes non permanents pour les besoins
- **INSCRIT** au budget les crédits prévus à cet effet.

### **2022-027 (Ex 2022-36) Convention de mutualisation du service des Affaires Foncières de la Communauté de Communes auprès de la Ville de Chinon- Renouvellement**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l’UNANIMITÉ :*

- **ACCEPTE** le renouvellement de la convention de mutualisation d’un agent du service des affaires foncières de la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire auprès de la Mairie de Chinon pour la période du 15 mars 2022 au 14 mars 2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l’Adjoint délégué aux ressources humaines, à signer la convention de mutualisation ainsi que les éventuels avenants ou documents liés.
- **INSCRIT** au budget les crédits nécessaires à la prise en charge de cette dépense.

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

### **2022-028 (Ex 2022-037) Convention avec l'école Jean Jaurès de Chinon, Livre Passerelle, la Ville de Chinon et la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire sur un projet de lectures**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **APPROUVE** le projet de convention quadripartite entre l'école Jean Jaurès de Chinon, Livre Passerelle, la Ville de Chinon et la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire sur un projet de lectures
- **INSCRIT** au budget les crédits nécessaires à ce projet,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame LAMBERT, Adjointe déléguée à signer cette convention ainsi que tous documents nécessaires à la contractualisation avec l'association Livre Passerelle

## **CULTURE**

### **2022-029 (Ex 2022-038) Convention de partenariat avec l'association la Membrane pour une exposition à Sainte-Radegonde**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **APPROUVE** les termes de la convention entre la Ville de Chinon et l'association la Membrane pour une exposition à Sainte-Radegonde,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur Jean-Luc Duchesne, l'Adjoint à la Culture, à signer la convention

### **2022-030 (Ex 2022-039) Réouverture d'un portail dans le mur nord de l'église Saint Étienne**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **APPROUVE** le projet de réouverture du portail nord de l'église Saint Étienne,
- **SOLLICITE** l'aide maximum de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) au titre des interventions sur les monuments protégés monuments historiques,
- **DIT** que les travaux ne commenceront qu'après réponse de la DRAC

### **2022-031 (Ex 2022-040) Programme d'opérations 2022 « Ville d'art et d'histoire »**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **APPROUVE** les programmes d'actions de valorisation du patrimoine 2022 menés au titre de la convention « Ville d'art et d'histoire »
- **SOLLICITE** de la DRAC des subventions pour la mise en œuvre de ces actions, selon les critères de la convention « Ville d'art et d'histoire » signée avec le Ministère de la Culture et de la Communication.

### **2022-032 (Ex 2022-041) Renouvellement de la convention entre la Ville de Chinon et l'association Cultures du Cœur Indre et Loire**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur DUCHESNE, l'Adjoint à la culture, à signer la convention avec l'association Cultures du Cœur Indre et Loire

VILLE DE CHINON (Indre-et-Loire)

Recueil des actes administratifs : délibérations et décisions

1<sup>er</sup> trimestre 2022

## **SPORT**

**2022-033 (Ex 2022-042) Etat d'actualisation du volume d'heures pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux par le Lycée François Rabelais : période de janvier à juin 2021 et de septembre à décembre 2021**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **APPROUVE** les états d'actualisation du volume d'heures pour la période de Janvier à Juin 2021 et de septembre à décembre 2021 pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux par le Lycée Rabelais,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur DAUDIN, Conseiller délégué au Sport, à les signer.

**2022-034 (Ex2022-043) Convention entre la ville de Chinon et Avoine Olympique Chinon Cinois (AOCC) pour la mise à disposition des installations du stade de la Plaine des Vaux**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **ACCEPTE** la révision de la convention de mise à disposition des installations du stade de la Plaine des Vaux entre la Ville et l'AOCC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur DAUDIN, Conseiller délégué aux Sports à signer les deux conventions citées.

**2022-035 (Ex 2022-044) Convention entre la ville de Chinon et le Sporting Club Chinonais Rugby (SCCR) pour la mise à disposition des installations du stade Raymond Bourdon**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **ACCEPTE** la révision de la convention de mise à disposition des installations du stade Raymond Bourdon entre la Ville et le Sporting Club Chinonais Rugby,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou le Conseiller délégué aux Sports à signer les deux conventions citées.

## **INTERCOMMUNALITE**

**2022-036 (Ex 2022-045) Révision générale des statuts de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **APPROUVE** les statuts de la Communauté de Communes Chinon Vienne tels qu'annexés à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte relevant de la présente décision,
- et **TRANSMET** la présente délibération du Conseil Municipal à la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.

## **CONVENTIONS**

**2022-037 (Ex 2022-0046) Convention entre la Commune de Chinon et le Département d'Indre et Loire relative à l'entretien ultérieur du giratoire réalisé au lieu-dit Saint Lazare, sur la route départementale 749, en agglomération**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **APPROUVE** la convention entre le Département d'Indre et Loire et la Ville de Chinon relative à l'entretien ultérieur du giratoire réalisé au lieu-dit Saint Lazare,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant.

## **URBANISME-AFFAIRES FONCIERES**

**2022-038 (Ex 2022-047) Cession de l'octroi Avenue François Mitterrand à la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **APPROUVE** le projet de cession du bien immobilier situé 41 Avenue François Mitterrand à Chinon, cadastré section AE 99 pour 64 ca au profit de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire,
- **DIT** que la cession se fera à hauteur de 40 000 euros,
- **DIT** que les frais d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur,
- **DIT** que si la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire venait à revendre ou à ne plus avoir un usage public de l'octroi, la Ville de Chinon usera son droit de retour
- **DESIGNE** l'étude HONDET pour la rédaction de l'acte à intervenir,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjointe à l'urbanisme à signer l'acte notarié et d'une manière générale toutes les pièces afférentes à ce dossier

## **ACTION CŒUR DE VILLE**

**2022-039 (Ex 2022-048) Avenant 1 à la Convention de mise en place d'un service commun Action Cœur de Ville**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **VALIDE** le projet d'avenant à la convention de mise en place d'un service comme Action Cœur de Ville
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame LAGRÉE, l'Adjointe en charge de l'Action Cœur de Ville, à signer cet avenant et tout document utile à la régularisation de la situation.

**2022-040 (Ex 2022-049) Présentation du programme prévisionnel Action Cœur de Ville en 2022**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ :*

- **VALIDE** le programme prévisionnel de l'année 2022 du programme d'actions Action Cœur de Ville 2020-2024,
- **CONFIRME** que les investissements seront inscrits au budget primitif 2022,
- **DIT** que les dépenses de fonctionnement seront proposées au budget supplémentaire 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame LAGRÉE, l'Adjointe en charge de l'Action Cœur de Ville, à signer tous les documents nécessaires dans ce cadre.

**2022-041 (Ex 2022-050) Refacturation à la Ville de Chinon et à la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire des dépenses d'investissement et de fonctionnement 2021**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **VALIDE** soit de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire, soit de la Ville de Chinon, avec la part qu'il convient de refacturer à l'une ou l'autre,
- **DIT** que la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire doit 19 828.56 euros au titre des dépenses de fonctionnement (AMO)
- **DIT** que la Ville de Chinon doit 39 161,52 euros au titre des dépenses de fonctionnement (navette et vitrophanie et poste de Manager), et 10 926.00 euros au titre des dépenses d'investissement (outils de comptage).

**2022-042 (Ex 2022-051) OPAH- RU : Aides façades aux particuliers**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **DIT** que la subvention sera versée au(x) bénéficiaire(s),
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget 2022,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relevant de ces projets

**2022-043 (Ex 2022-052) OPAH-RU : Modification des aides aux particuliers**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **ACCEPTE** le réajustement budgétaire,
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget 2022,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relevant de ces projets

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40

Date de publication : 1<sup>er</sup> avril 2022

# CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 AVRIL 2022

## ORDRE DU JOUR

### FINANCES

2022-044 Approbation du compte de gestion 2021

2022-045 Compte administratif et affectation du résultat 2021

2022-046 Vote du Budget primitif 2022

2022-047 Vote des taux d'imposition 2022

2022-048 Modification et création des Autorisation de Programme et des Crédits de paiement (APCP)

2022-049 Apurement du compte 1069

2022-050 Acceptation de versement anticipé d'aide au titre du remboursement des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque par le biais d'un avenant

2022-051 Liaison ville haute/ville basse : Demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour 2022

2022-052 Aménagement du Quai Pasteur : Demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour 2022

Ensuite, Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour.

Le lundi 4 avril 2022, s'est tenue la réunion du Conseil Municipal.

A 19h00, Monsieur le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint.

Mme BELLUT est élue secrétaire de séance à l'UNANIMITÉ.

Monsieur le Maire revient sur le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 mars 2022 et demande s'il y a des remarques particulières.

Les membres du groupe « Chinon c'est vous » indiquent ne pas l'avoir reçu et par conséquent, qu'ils n'ont pas pu en prendre connaissance.

Monsieur le Maire propose que l'approbation du procès-verbal soit reportée au prochain conseil municipal.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à M. VRIGNON, comptable public du service de gestion comptable de la ville de Chinon, invité pour présenter le budget 2022.

## **FINANCES**

### **2022-044 Approbation du compte de gestion 2021**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **ADOPTE** le compte de gestion du comptable public pour le budget 2021 de la Ville de Chinon, certifié conforme par l'ordonnateur.
- **DIT** que les opérations budgétaires et les résultats portés sur chacun d'eux sont identiques à ceux arrêtés au compte administratif de l'exercice 2021 et qu'il n'y a aucune observation ni réserve à émettre

### **2022-045 Compte administratif et affectation du résultat 2021**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ :*

- **ADOPTE** le Compte Administratif 2021 et l'affectation du résultat 2021 du BUDGET MAIRIE DE CHINON (50100) ainsi qu'il suit :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses de Fonctionnement :	<b>10 187 685.49 €</b>
Recettes de Fonctionnement :	<b>10 926 363.91 €</b>
Résultat de l'exercice :	<b>738 678.42 €</b>
Excédent antérieur reporté :	<b>1 499 495.27 €</b>

**Résultat final : 2 238 173.69 €**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

		<b>Reste à Réaliser</b>
Dépenses d'Investissement :	<b>3 261 426.12 €</b>	<b>478 391.81 €</b>
Recettes d'Investissement :	<b>5 231 605.69 €</b>	<b>79 561.07 €</b>
Résultat de l'exercice :	<b>1 970 179.57 €</b>	
Déficit antérieur reporté	<b>-1 286 910.44 €</b>	

**Résultat final :** 683 269.13 € - 398 830.74 €  
**Résultat d'Investissement y compris les RAR** 284 438.39 €  
**▪ Affectation du Résultat :**

Compte 001 excédent reporté (RI) : 683 269.13€  
Compte 002 Excédent reporté (RF) : 2 238 173.69€

**2022-046 Vote du Budget primitif 2022**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ :*

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 de la Ville de Chinon qui s'équilibre ainsi qu'il suit :
  - Section de fonctionnement : 12 463 055 €
  - Section d'investissement : 6 386 286 €

**2022-047 Vote des taux d'imposition 2022**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **APPROUVE** pour l'année 2021 le vote des taux d'imposition comme suit :
  - Foncier bâti : 44.73 %
  - Foncier non bâti : 71.85 %

**2022-048 Modification et création des Autorisation de Programme et des Crédits de paiement (APCP)**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ :*

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à modifier ou à créer les Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (APCP).

**2022-049 Apurement du compte 1069**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **APURE** le compte 1069 sur une durée de 5 années
- **APURE** au titre de l'exercice 2022, le compte 1069 pour un montant de 40 000 €, par opération d'ordre semi-budgétaire (mandat au compte 1068)

**2022-050 Acceptation de versement anticipé d'aide au titre du remboursement des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque par le biais d'un avenant**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant relatif au versement anticipé du solde de l'aide au titre du remboursement des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque

**2022-051 Liaison ville haute/ville basse : Demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour 2022**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ :*

- **APPROUVE** le lancement des études et sondages
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement local 2022, au taux le plus élevé possible, soit 45 000 euros,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette opération

**2022-052 Aménagement du Quai Pasteur : Demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour 2022**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **APPROUVE** le volet mobilités douces et environnemental des travaux d'aménagement du Quai Pasteur
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 au taux le plus élevé possible, soit un montant estimé à 200 000 euros,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette opération

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Date de publication : 11 avril 2022

**Date de publication : 26 avril 2022**